



uniterre

LE MENSUEL AGRICOLE INDEPENDANT

La dernière blague

Le revenu, une question de point de vue...

Dans le cadre de la consultation de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) sur les enveloppes financières agricoles pour les années 2012 et 2013, notre office s'est offert un exercice de haute voltige. Dans son document, l'OFAG fait logiquement un bilan intermédiaire des réformes successives de la politique agricole. Il revient sur la situation du revenu dans l'agriculture et présente l'évolution du revenu du travail par Unité de main d'oeuvre familiale en rapport au salaire de référence (médiane des salaires annuels bruts de toutes les personnes employées dans les secteurs secondaire et tertiaire). Il constate qu'au fil des ans, une différence de 40% demeure entre le salaire moyen de ces secteurs et le revenu du travail dans l'agriculture.

Pour valider sa politique, l'OFAG fait donc un tour de passe-passe astucieux. L'art 5 de la Loi sur l'agriculture stipule «que les mesures de politique agricole doivent permettre aux exploitations satisfaisant aux critères de durabilité et de performance économique de réaliser, en moyenne pluriannuelle, un revenu comparable à celui de la population active dans les autres secteurs économiques d'une même région». Pour parvenir à ses fins, l'Office décide que les exploitations du quartile supérieur sont la référence pour les critères de durabilité et de performance économique. C'est donc le revenu de ces exploitations (qui ont le revenu le plus élevé), qui est comparé à celui des personnes actives dans les secteurs secondaire et tertiaire. Voilà donc une méthode quelque peu louche qui suscite plusieurs remarques:

Nous aimerions savoir sur quels critères se basent la «durabilité et la performance économique»... Si l'on peut envisager qu'en termes économiques, des comparaisons sont possibles, nous aimerions savoir quels ont



L'an passé nous avons offert le «cochon doré du mensonge» à l'OFAG. Il y aurait droit cette année.

été les critères qui ont permis d'évaluer les aspects sociaux et environnementaux et considérer ainsi que ces mêmes exploitations font toujours partie du peloton de tête.

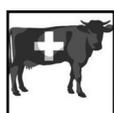
Nous aimerions rappeler que pour les exploitations agricoles, la base de calcul est de 280 jours de travail alors que pour le reste de la société, il se situe tout au plus à 230 jours. Une simple règle de trois permet ainsi de rééquilibrer les comptes et s'apercevoir que seule la main d'oeuvre familiale des exploitations de plaine du quatrième quartile est encore «économiquement concurrentielle» avec les travailleurs des autres secteurs.

Ce qui est particulièrement inadmissible dans ce document c'est que l'OFAG conclue le paragraphe par un auto satisfecit: «les résultats nous amènent à la conclusion que la réforme de la politique agricole est socialement supportable...».

C'est comme si le seco annonçait qu'à

partir de 2010, la référence pour évaluer les salaires serait celle des «grands patrons» qui, en 2006, gagnaient en moyenne 657'000 francs par année. Ou alors ne prendrait, pire encore, que les 20% des «top managers» qui gagnent plus de 1,2 million/an. Et de dire en conséquence à Unia qu'il n'y a pas de working poor en Suisse et que tout va bien dans le meilleur des mondes.

Si ce paragraphe a provoqué de vives réactions des responsables des organisations agricoles lors de sa présentation, cela n'a pas été plus loin. Sur le moment l'OFAG n'a su que répondre. Pour nous, oser publier de telles énormités ne fait que refléter une tendance forte au sein de cet office qui est celle de négliger la majorité des exploitations de ce pays pour ne mettre en avant que celles qui peuvent démontrer, au bas de leur comptabilité, un revenu comparable à celui d'autres secteurs. Faisant ainsi fi de toute autre considération. Quelle pauvreté...



Lait

Etat des lieux
Pages 2 et 3



Droits paysans

L'ONU en action
Pages 4 et 5



Climat

Eclairages
Page 6



Mobilisations

Avril militant
Page 8

L'ACTUALITÉ LAITIÈRE DE VOTRE SYNDICAT

L'IP lait déçoit, voire fâche le monde paysan

La question laitière est sur toutes les lèvres. La situation est catastrophique est le bout du tunnel ne semble pas apparaître à l'horizon.

Uniterre a multiplié les rencontres avec diverses organisations agricoles impliquées dans le dossier. Pour beaucoup, le scepticisme domine. Toutes condamnent le mauvais fonctionnement de l'IP-lait, toutes se posent des questions sur les moyens de pression, mais aucune ne propose d'alternative réelle. Visiblement il manque, dans les organisations, une ligne et des objectifs clairs pour garantir un avenir aux producteurs de lait de ce pays.

Comme vous avez pu vous en apercevoir au fil des journaux d'Uniterre, la commission lait et le comité d'Uniterre ont gardé l'objectif central le plus important, à savoir obtenir un prix du lait équitable. Pour y arriver, Uniterre a fait des propositions concrètes d'organisation du marché, de moyen de pression et nous continuons d'en proposer. La commission lait s'est réunie à de nombreuses reprises pour avancer et réagir aux différents dossiers. Nous sommes

persuadés qu'à terme cette stratégie est gagnante vis-à-vis de nos membres, des médias, des consommateurs et des décideurs. Nous sommes transparents et cela est notre force.

Il y a quelques mois encore, l'Union suisse des paysans martelait dans plusieurs de ses communiqués de presse qu'il était important que les producteurs obtiennent un prix du lait équitable. Aujourd'hui plus un mot. Pourquoi? Se rendent-ils compte que la structure de l'IP-lait actuelle n'est pas adaptée à cet objectif? A Uniterre, nous en sommes plus que persuadés. Le système de segmentation est une hérésie qui va continuer à coûter extrêmement cher à la profession et aux contribuables, pour la simple est bonne raison qu'il ne va pas réduire les quantités produites et que les prix vont continuer à être maintenus scandaleusement bas. Nous ne croyons pas à une différence de prix suffisamment importante entre le prix

de la bourse et le prix contractuel qui dissuaderait la production.

Concernant la force obligatoire attribuée par l'Etat à l'IP-lait, notre position est la suivante: pour Uniterre, les uniques responsables de la gestion de la production de lait sont les producteurs eux-mêmes. Seuls eux et leurs organisations peuvent gérer la production en fonction de la demande. L'IP-lait doit donc leur attribuer ce rôle et cette responsabilité. Les producteurs doivent être responsables de l'approvisionnement correct, en lien avec le marché, des usines de transformation. Sans cela, les lois basiques du commerce, à savoir l'offre et la demande, ne seront jamais favorables aux producteurs.

Uniterre est d'avis que la Fédération des producteurs suisses de lait doit reprendre le leadership sur le marché. Pour cela, l'organisation interne doit être revue. Elle doit être beaucoup plus

réactive, intransigeante et incisive sur ces dossiers! Des propositions ont été faites dans ce sens.

Nicolas Bezençon

Soirée publique organisée par l'ACAR dans le cadre de la campagne oecuménique 2010 «Misons sur un commerce juste!»

Souveraineté alimentaire et marché international vendredi 26 mars à 20h salle de la Cure à Siviriez avec la participation de: Valentina Hemmeler Maïga, Uniterre

La marque «le lait équitable» restera en main des producteurs

Le comité d'Uniterre a tranché. La marque «lait équitable» ne pourra être octroyée, pour l'instant, qu'à des producteurs de lait qui souhaitent développer eux-mêmes la vente de leurs produits.

Savoir se positionner

Le comité d'Uniterre souhaite positionner le label d'abord dans des filières parallèles à la grande distribution. «Nous ne voulons plus servir l'image

de marque de la grande distribution alors qu'elle ne cesse de nous torpiller. Nous voulons renforcer les filières que nous maîtrisons jusqu'à l'assiette. Être entrepreneur signifie vendre son produit à un prix qui couvre ses frais de production» souligne un membre du comité.

Encourager les circuits courts

Uniterre croit au développement tou-

jours plus important des circuits courts y compris pour les produits laitiers.

«Cette marque symbolise le dialogue entre paysans et consommateurs, elle doit favoriser le questionnement sur le type d'alimentation et d'agriculture que nous souhaitons à l'avenir. Ce débat est trop important et fondamental pour le laisser dans les pattes du service marketing de COOP ou MIGROS» renchérit un autre membre.

Favoriser l'engagement

Actuellement, un contrat d'utilisation de la marque est en préparation. Néanmoins, il sera accessible uniquement aux adhérents d'Uniterre membres de l'European Milk Board (EMB).

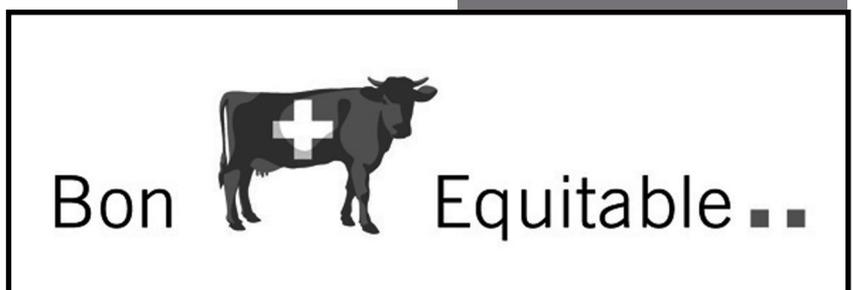
Si vous n'êtes pas encore membre, le contrat d'adhésion à EMB est disponible sur notre site internet sur la page spéciale lait ou sur demande à notre secrétariat via mail (info@uniterre.ch)

ou téléphone au 021/601 74 67.

Faire connaître la vente de lait à la ferme

Uniterre souhaite constituer une liste de producteurs intéressés à utiliser la marque. Vous pouvez dès lors vous inscrire auprès d'Uniterre (coordonnées ci-dessus).

Nicolas Bezençon



InterLock
Le confort par excellence
TAPIS CAOUTCHOUC

- ✓ Etables & stabulations
- ✓ Rénovations et neuf
- ✓ Sans comparaison avec béton/asphalte
- ✓ Antiglis et isolant
- ✓ Devis sans engagement

LGC SA · CP 48 · 1627 VAULRUZ
026 913 79 84
swiss@animat.ca www.animat.ca

MARCHÉ LAITIER

L'Allemagne boit du lait équitable

Un concept unique en son genre est mis en pratique: un prix du lait équitable pour les éleveurs. Il est de haute qualité, avec des contrôles sévères, une bonne salubrité, une production dans le respect de l'environnement et des traditions, sans OGM.

Depuis début janvier 2010, l'Allemagne a dans ses rayons un Lait Équitable qui est commercialisé par la société MVS (Milchvermarktung Süddeutschland GmbH). Il est vendu dans un premier temps dans 1200 filiales de la chaîne Rewe et dans 300 de la chaîne Tegut dans les États fédéraux de la Bavière, du Bade Wurtemberg et de la Hesse.

Qu'est-ce qui fait de ce lait un lait à part?

La transparence qui est un facteur important pour inspirer confiance. Les consommateurs veulent savoir dans quelle mesure et dans quelle proportion leur argent profite directement aux éleveurs. Il est donc clairement défini: des 99 centimes qu'ils paient par litre (3,8 % M.G.), 40 centimes reviennent aux éleveurs. Ce prix assure la préservation des exploitations et sauvegarde des emplois dans la région. En terme de transparence, il est également important pour le consommateur de savoir d'où vient le lait qu'il achète.

D'autres facteurs essentiels pour l'achat sont la valeur ajoutée et la durabilité. C'est pourquoi «le Lait Équitable» est équitable non seulement pour l'éleveur mais aussi pour le consommateur et l'environnement. Le fair-play repose sur la réciprocité: à l'avenir, les éleveurs et les consommateurs devraient encore plus se considérer comme des partenaires.

Ce qui distingue la qualité du Lait Équitable

1. Il contient 3,8% ou 1,8% de matières grasses, c'est à dire 0,3% de plus que les autres marques, ce qui le rend particulièrement savoureux (données nutritionnelles selon les analyses et les dispositions légales)

2. La teneur en acides gras oméga 3 est nettement plus élevée que dans le lait classique (recherche d'une teneur deux fois plus élevée)

3. Le lait est produit selon un procédé durable: fourrage et culture sans OGM, fourrage produit localement, pourcentage minimum en surface herbagère, protection des plantes selon les dispositions des apiculteurs, élevage respectueux des animaux

4. Production et vente régionales: la région de production du lait est indiquée sur l'emballage.

Il n'est actuellement vendu en rayon

que sous forme de lait UHT, le lait frais et autres produits laitiers devraient arriver le plus tôt possible.



Les producteurs laitiers en sentiront les effets, la société MVS étant en mesure, par un prix producteur plus élevé, de proposer une véritable alternative de commercialisation. Cette concurrence va causer une nette augmentation du niveau des prix du lait en Allemagne, ce dont profiteront tous les éleveurs.

European Milk Board

OGM, une vraie mauvaise affaire

Depuis l'introduction des OGM aux Etats-Unis, on constate une augmentation massive d'herbicides utilisés avec les OGM.

Une étude américaine conduite par Charles Benbrook, un ancien directeur du bureau à l'agriculture de l'Académie des sciences états-unienne, utilisant des données fournies par le ministère de l'agriculture (USDA) constate une augmentation de 145 millions de kg d'herbicide dans les cultures OGM de maïs, de soja et de coton depuis leur introduction en 1996. La raison se trouve dans l'expansion des résistances au glyphosate, observées depuis le début des années 2000 aux Etats-Unis (au total il y a aujourd'hui déjà 12 adventices courantes résistantes). Au Michigan et dans l'Arkansas ces herbes résistants compromettraient les cultures et récoltes de coton et soja. Rappelons qu'aujourd'hui 90% des cultures de soja aux États-Unis sont des cultures OGM de type «round-up ready».

Ainsi, les diminutions des quantités d'herbicides observées les premières années (1,2% en 1996, 2,3% en 1997 et 1998) ont cessé pour laisser place à 20% d'augmentation en 2007 et 26% en 2008.

Malheureusement ces analyses sont disponibles cette année pour la dernière fois, puisque fin 2008, le ministère

états-unien à l'agriculture, a annoncé la réduction puis l'arrêt de certaines de ses activités dont celle chiffrant l'utilisation de pesticides sur les cultures de coton, maïs, soja et blé!

L'utilisation d'insecticides sur les cultures «BT» de coton et de maïs affichent encore une faible réduction dans l'utilisation d'insecticide, mais le risque d'apparitions plus fréquentes de résistances augmente.

Ainsi de plus en plus de producteurs états-uniens tournent le dos aux OGM et cette technologie pourrait déjà être sur le déclin. Le danger est que les producteurs se tournent vers des herbicides d'une génération précédente type Paraquat ou 2,4D aux effets toxiques collatéraux plus importants.

Dissémination d'une graminée génétiquement modifiée

Agrostis stolonifera est une graminée pérenne cultivée sur les terrains de golf auquel une résistance roundup a été ajoutée. Selon les entreprises semencières la tonte des terrains de golf empêcherait la floraison des gra-

minées(!). Pour ne pas avoir suivi les règles de gestion d'essais en champs de pelouses transgéniques, l'entreprise Scotts a été condamnée le 26 novembre 2007 à payer une amende de 340'000 euros par le ministère de l'Agriculture. En effet, cette entreprise avait réalisé en 2002, dans l'Oregon, des essais en champs sur 162 ha. Ce gazon a contaminé son environnement comme l'a montré un travail de scientifiques de l'EPA en 2006 qui a mis en évidence que du gazon transgénique s'était «échappé» et répandu jusqu'à 3,8 km du site de culture expérimentale.

D'autres études ont mis en évidence que la graminée se dissémine même au-delà d'une distance de 20 km. Cette graminée risque donc dans l'avenir de donner un travail supplémentaire dans la lutte contre les adventices. Ceci d'autant plus si elle devait se croiser avec les autres 10 espèces endémiques d'Agrostis. Par ailleurs, une telle dissémination aurait aussi un impact négatif pour la production de semences de graminées non contaminées.

Rudi Berli

Moratoire sur les aubergines BT en Inde Une démocratie responsable

L'Inde vient de décider la mise en place d'un moratoire sur les aubergines OGM de Monsanto. Les autorités indiennes sollicitent l'appui d'une recherche indépendante pour vérifier l'absence éventuelle de danger de ces aubergines BT pour la consommation humaine à long terme et pour l'environnement. Au vu des nombreuses failles scientifiques des dossiers présentés par MONSANTO, cette décision importante montre qu'il est impossible de s'appuyer sur les données offertes par ces firmes pour juger de l'innocuité de leurs produits. La science façon Monsanto n'est tout simplement pas fiable.

Cette décision politique ferme et courageuse de la part des autorités centrales indiennes montre que les cultures OGM ne sont pas une solution, tant au nord, qu'au sud pour assurer la souveraineté alimentaire des populations. En veillant à ce que MAHYCO, principale filiale semencière de Monsanto en Inde, ne parvienne pas à une situation d'accaparement des semences et à fermer le marché en particulier sur ce produit de base de l'alimentation indienne, surtout pour les personnes les plus pauvres, le gouvernement fédéral indien, à l'écoute de nombreux Etats qui se seraient opposés à une autorisation, permet le maintien d'une diversité biologique paysanne.

Ces positions et ces décisions répondent clairement aux attentes des consommateurs, des environnementalistes et des paysans indiens qui luttent depuis des années contre les OGM.

José Bové, Membre du Parlement européen, vice président de la commission de l'agriculture du Parlement européen souligne «qu'à l'heure où de nouvelles autorisations de plantes transgéniques sont dans les tuyaux de la Commission, Monsieur Barroso serait bien inspiré de suivre l'exemple de ses homologues indiens en arrêtant d'appuyer les intérêts d'une poignée de multinationales et en déclarant un moratoire total sur les OGM qu'ils soient importés pour l'alimentation du bétail ou mis en cultures en Europe.»

Communiqué des Verts au Parlement européen

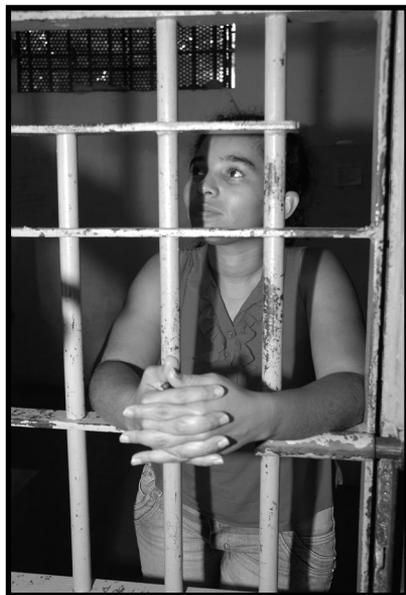
DROITS PAYSANS

L'ONU va se pencher sur les droits des paysannes et des paysans¹

Depuis la nuit des temps, les paysans et les paysannes ont toujours été parmi les premières victimes de la faim et des multiples violations des droits de l'homme commises à travers le monde. Depuis des siècles, les familles paysannes sont chassées de leurs terres et leurs revendications sont réprimées par la force. Chaque année, des milliers de paysans et de paysannes sont tués parce qu'ils défendent leurs droits sur la terre, sur l'eau, sur les semences ou sur les autres moyens de production. Pendant des siècles, ces violations ont été perpétrées au nom de la colonisation. Depuis des décennies, elles le sont au nom de la libéralisation du commerce et de la priorité accordée à l'agriculture industrielle destinée à l'exportation, au profit des entreprises transnationales.

Le mouvement d'organisations paysannes créé en 1993, la Via Campesina, dénonce depuis plus de 10 ans les violations des droits des paysans et des paysannes auprès des Nations Unies². Relayées par le Centre Europe Tiers-Monde (CETIM) dès la fin des années 1990, ces dénonciations ont ensuite été présentées sous la forme de rapports annuels à des événements parallèles à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, en collaboration avec le CETIM et l'ONG Foodfirst Information and Action Network (FIAN)³. La plupart des violations dénoncées par la Via Campesina sont basées sur des cas suivis par le réseau d'urgence de la Campagne globale pour la réforme agraire.

consultation interne qui a duré sept ans, la Via Campesina a adopté la Déclaration des Droits des Paysannes et des Paysans à l'occasion de la Conférence internationale sur les droits des paysans qui a réuni une centaine de délégué-e-s des organisations paysannes de la Via Campesina, venus de 26 pays, à Jakarta en juin 2008. Le texte a finalement été entériné par le Comité international de



coordination de la Via Campesina, à Séoul en mars 2009.

La Déclaration de la Via Campesina suit la structure de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Elle commence par un important préambule qui rappelle que

la promotion et la protection des droits et des libertés des paysans et des paysannes.

Sur le modèle de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Déclaration des Droits des Paysannes et des Paysans réaffirme les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des paysans et des paysannes, et les complète par la reconnaissance de droits nouveaux, comme le droit à la terre, le droit aux semences ou le droit aux moyens de production agricole, seuls à même de protéger pleinement les familles paysannes et d'obliger les États à lutter contre les discriminations dont elles sont victimes.

Pour une Convention internationale

Pour la Via Campesina, l'adoption de la Déclaration des Droits des Paysannes et des Paysans n'est qu'une première étape, qui devrait mener à l'élaboration d'une Convention internationale sur les droits des paysans par les Nations Unies, avec la pleine participation de la Via Campesina et d'autres représentants de la société civile. Pour cela, la Via Campesina espère «recevoir l'appui des peuples qui sont concernés par la lutte des paysans et par la promotion et la protection des droits des paysans»⁵.

Les Nations Unies ont mis longtemps à comprendre les revendications de la Via Campesina. Ce n'est que cette année, en mars 2010, que Jean Ziegler et ses collègues membres du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies présenteront un rapport sur la discrimination dans le contexte du droit à l'alimentation au Conseil des droits de l'homme, dans laquelle ils présentent la Déclaration adoptée par la Via Campesina et les moyens de mieux protéger les droits des paysans et des paysannes aux Nations Unies⁶.

Convaincre nos gouvernements

Pour convaincre les États d'adopter un nouvel instrument international juridique pour protéger les droits des paysans et des paysannes, la mobilisation des organisations membres de la Via Campesina est cruciale. Dans les prochaines semaines et les prochains mois, il est donc essentiel qu'Uniterre et ses alliés en Suisse relaient cette revendication auprès du gouvernement suisse, qui a une influence considérable au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Dans le passé, la reconnaissance d'une discrimination inacceptable contre les

femmes, les populations indigènes ou les personnes migrantes ont amené les Nations Unies à adopter de nouvelles conventions ou déclarations. Il n'y a aucune raison objective pour que la discrimination vécue par les familles paysannes depuis des siècles ne soit pas reconnue par les Nations Unies, et qu'un nouvel instrument international ne voit le jour pour y remédier. La reconnaissance des droits des paysans et des paysannes par les Nations Unies serait certainement l'un des moyens les plus sûrs de garantir que les engagements pris par les États en réponse à la crise alimentaire de 2008 – notamment le fait de réinvestir dans le développement rural et l'agriculture de proximité pour faire face à la crise alimentaire – ne restent pas que des chimères.

Christophe Golay

Notes

¹ Cette contribution est basée sur une publication plus longue de l'auteur avec le CETIM. Lire C. Golay, *Les droits des paysans, CETIM, cahier critique no.5, 2009, disponible en français, anglais et espagnol sur le site internet http://www.cetim.ch/fr/publications_cahiers.php.*

² La Via Campesina, FIAN, *Violations of peasants's human rights. A Report on Cases and Patterns of Violation 2004; La Via Campesina, Annual Report Peasant Rights Violation, 2005; La Via Campesina, Annual Report: Violations of Peasants' Human Rights, 2006.*

³ FIAN, *Violations of peasants' human rights. A Report on Cases and Patterns of Violation 2005.*

⁴ Lire H. Saragih, «Les paysans du monde ont besoin d'une convention protégeant leurs droits: le rôle attendu de l'ONU » in J. Duchatel, F. Rochat, ONU. *Droits pour tous ou loi du plus fort?*, Genève, CETIM, 2005, pp. 349-365.

⁵ Lire Via Campesina, *Introduction à la Déclaration des Droits des Paysannes et des Paysans.*

⁶ Les informations relatives à ce rapport sont disponibles sur le site www.righttofood.org.

Sur l'auteur

C. Golay est docteur en droit international (IHEID) et co-coordonateur du projet sur les droits économiques, sociaux et culturels à l'Académie du droit international humanitaire et des droits humains (ADH) à Genève. Il a été le conseiller du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, Jean Ziegler, de 2001 à 2008.

Photos

Rosimeire Pan Darco du MST au Brésil. Photo: João Zinclar
Action sur Syngenta. Photo: LVC



7 ans de travaux

Pour apporter des réponses concrètes à ces violations, la Via Campesina s'est également engagée depuis près de 10 ans dans un processus de définition des droits des paysans et des paysannes⁴. En juin 2008, après un processus de

de nombreuses familles paysannes, partout dans le monde, ont combattu à travers l'histoire pour la reconnaissance des droits des paysans et des paysannes et pour des sociétés justes et libres, et qui se termine en formulant l'espoir que cette déclaration représente un pas en avant essentiel pour la reconnais-

DROITS PAYSANS

Déclaration des droits des paysannes et des paysans

Nous publions ci-dessous des extraits de la déclaration rédigée par la Via Campesina, adoptée par ses instances et maintenant en passe d'être débattue au Conseil des Droits de l'Homme au mois de mars à Genève. Le texte complet peut être téléchargé sur le site d'Uniterre¹. Il a le mérite de soulever des points transversaux et cruciaux pour le monde paysan.

Introduction

Les paysans et les paysannes représentent près de la moitié de la population mondiale. Même dans le monde de la technologie de pointe, les gens mangent des aliments produits par des paysans et les paysannes. L'agriculture n'est pas simplement une activité économique, mais elle est intimement liée à la vie et la survie sur terre. La sécurité de la population dépend du bien-être des paysans et des paysannes et de l'agriculture durable. Afin de protéger la vie humaine, il est important de respecter, protéger et mettre en exécution les droits des paysans. En réalité, la violation continue des droits des paysans menace la vie humaine et la planète.

(...)

Déclaration

(...)

Considérant que les conditions agricoles actuelles menacent la vie des paysans, dégradent l'environnement, diminuent la productivité des paysans et détériorent les moyens de subsistance des paysans,

Considérant que les conditions des paysans s'aggravent en raison de l'exclusion des paysans par les gouvernements des prises de décision politique, en raison de l'utilisation de l'armée et/ou de groupes paramilitaires afin de déplacer les paysans et de permettre aux sociétés transnationales d'exploiter les ressources naturelles,

Considérant que la globalisation du capitalisme, définie dans des accords et des décisions internationaux, a ligoté la vie des paysans

(...)

Article 1

Définition des paysans et des paysannes: détenteurs de droits

Un paysan est un homme ou une femme de la terre, qui a un rapport direct et spécial avec la terre et la nature par la production d'aliments et/ou d'autres produits agricoles. Les paysans et les paysannes travaillent la terre eux-mêmes, ils comptent surtout sur la main-d'oeuvre familiale et d'autres formes à petite échelle de main d'oeuvre organisée. Paysans et paysannes sont traditionnellement intégrés dans leur communautés locales. Les paysans prennent soin des paysages locaux et des systèmes agro-écologiques.

Le terme de paysan s'applique à toute personne ayant comme occupation l'agriculture, l'élevage, l'artisanat découlant de l'agriculture ou un métier y ayant

trait dans une zone rurale.

Le terme paysan s'applique également aux paysans et paysannes sans terre. Selon la définition de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO 1984), les catégories suivantes sont considérées comme étant sans terre ou susceptibles de faire face à des difficultés à l'heure d'assurer leur subsistance:

1. Les ménages de travailleurs agricoles avec peu ou pas de terre;

2. Les ménages non agricoles dans les zones rurales, avec peu ou pas de terre, dont les membres sont engagés dans diverses activités telle que la pêche, l'artisanat pour le marché local ou les services;

3. D'autres ménages ruraux d'éleveurs, de nomades, de paysans pratiquant l'agriculture itinérante, les chasseurs, les cueilleurs, ainsi que toute autre personne ayant des modes de vie similaires.

(...)

Article IV

Droit à la terre et au territoire

Les paysans et les paysannes ont le droit:

1. d'accéder à la propriété foncière, collectivement ou individuellement pour leur logement et pour l'agriculture.

2. de travailler leur propre terre et de produire des produits agricoles, d'élever du bétail, de chasser et de cueillir, de pêcher sur leurs territoires.

3. de travailler et d'accéder à la propriété foncière improductive dont ils dépendent pour leur subsistance.

4. à l'eau potable et à une hygiène satisfaisante.

5. à l'eau potable et à l'eau pour l'irrigation et la production agricole dans les systèmes de production durable contrôlés par les communautés locales.

6. de contrôler les ressources en eau dans leur région.

7. à une aide, par le biais d'équipements, de la technologie et des fonds provenant de l'Etat, afin de contrôler les ressources en eau.

8. de contrôler, conserver, et profiter de la forêt.

9. de rejeter toutes sortes d'acquisition et de conversion de la terre à des fins économiques.

10. à la sécurité de la propriété de la terre et à ne pas être expulsés de leurs terres ou de leurs territoires par la force.

11. à la terre agricole irrigable afin d'assurer la souveraineté alimentaire pour une population en augmentation.

12. de profiter des avantages de

la réforme agraire. Les latifundia ne doivent pas être permis. La terre doit réaliser sa fonction sociale. Il faut instituer des surfaces maximales à la propriété foncière agricole autant de fois que nécessaire afin d'assurer un accès équitable à la terre.

13. de maintenir et de renforcer leurs institutions politiques, légales, économiques, sociales et culturelles distinctes tout en conservant leur droit à participer pleinement, s'ils en décident ainsi, à la vie politique, économique, sociale et culturelle de l'État.

(...)

Article V

Doit aux semences et à la connaissance agricole traditionnelle

Les paysans et les paysannes ont le droit:

1. de déterminer les variétés de semences qu'ils veulent planter.

2. de rejeter les variétés de plantes qu'ils considèrent comme dangereuses économiquement, écologiquement, et culturellement.

3. de rejeter le modèle industriel de l'agriculture.

4. à conserver et à développer leur connaissance locale concernant l'agriculture, la pêche et l'élevage du bétail.

5. d'utiliser les installations prévues pour l'agriculture, la pêche ou l'élevage.

6. de choisir leurs propres produits, variétés, quantités et qualités ainsi que leur mode individuel ou collectif de cultiver, pêcher ou pratiquer l'élevage.

7. d'employer leur propre technologie ou la technologie qu'ils choisissent guidés par le principe de protection de la santé humaine et de la conservation de l'environnement.

8. de cultiver et de développer les variétés paysannes, de les échanger, les donner et les vendre.

9. à la souveraineté alimentaire.

(...)

Article VIII

Liberté de déterminer le prix et le marché pour la production agricole

Les paysans et les paysannes ont le droit:

1. de donner la priorité à leur production agricole pour les besoins de leurs familles et de la société.

2. de stocker leur production afin d'assurer la satisfaction de leurs besoins de base et de ceux de leurs familles.

3. d'encourager les marchés locaux et traditionnels.

4. d'obtenir des prix avantageux de leur production.

5. de déterminer les prix, individuellement ou collectivement.

6. d'obtenir un paiement équitable pour leur travail, afin de subvenir à leurs besoins de base et à ceux de leurs familles.

7. d'obtenir un prix équitable de leur production.

8. à un système juste d'évaluation de la qualité de leur produit, aux niveaux national et international.

9. de développer des systèmes de commercialisation se basant sur la communauté afin de garantir la souveraineté alimentaire.

(...)

Article XII

Libertés d'association, d'opinion et d'expression

Les paysans et les paysannes ont le droit:

1. à la liberté d'association avec d'autres, et d'exprimer leur avis, dans le respect de leurs traditions et de leur culture, y compris par des demandes en réparation, pétitions et mobilisations, aux niveaux local, régional, national et international.

2. de former et de se joindre à des organisations de paysans indépendantes, à des syndicats, à des coopératives ou à tout autre organisme ou association, pour la protection de leurs intérêts.

3. individuellement ou collectivement, de s'exprimer dans leur langue locale et d'usage, culture locale, religion, littérature de la langue et art local.

4. de résister à l'oppression et de recourir à l'action pacifique directe afin de protéger leurs droits.

¹ <http://www.uniterre.ch/Dossiers/commissionInt.html>

Conférence, 8 mars 18h30

«A new initiative for the protection of the rights of peasants» (en anglais) à l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève

Villa Moynier, rue Lausanne 120B

Avec: Jean Ziegler, Olivier de Schutter et Henry Saragih (secrétaire général Via Campesina)

Places limitées, merci de vous inscrire avant le 4 mars auprès de monika.faupel@graduateinstitute.ch

CLIMAT

Eclairages sur l'échec de Copenhague

La presse en a largement parlé: le sommet de Copenhague sur le climat a démontré l'inefficacité des gouvernements. Attachés à leurs privilèges, ils ont refusé de prendre en compte l'urgence climatique. A Genève, la «coordination climat et justice sociale» a invité Bernaditas Muller, négociatrice pour le G77 (groupe des pays en développement). Voici son analyse de l'échec.

Pour Bernaditas Muller, il est important de remettre quelques pendules à l'heure. Copenhague, malgré l'échec cuisant, n'est pas forcément la fin des négociations. Elle garde espoir. Ce sommet était une étape d'un long processus entamé en 1992 à Rio par la signature d'une Convention sur le climat. Depuis 15 ans, les États tentent de la mettre en oeuvre. Entre deux, il y a eu le Protocole de Kyoto qui a quantifié les engagements juridiques des pays industrialisés. Lors du sommet de Bali sur le climat, il y a deux ans, il s'agissait de préparer les ingrédients à la réussite du sommet de Copenhague. Selon la négociatrice du G77, c'est véritablement à ce moment que le processus a mal tourné.

Deux «agendas» parallèles

Les pays en voie de développement, qu'elle représente dans les négociations, avaient la ferme conviction que les pays industrialisés allaient enfin réagir et soutenir dans leurs efforts, comme cela avait été promis, les pays en développement qui avaient très peu contribué au changement climatique. Les lacunes accumulées depuis 15 ans ont alors éclaté au grand jour. La Convention signée à Rio est un équilibre d'obligations juridiques. Il s'agissait de garantir un certain nombre de financements et de transferts technologiques vers les pays en développement. Or les financements sont passés via la Banque mondiale

sous forme de prêts qui ont donc augmenté l'endettement de ces pays; ce qui bien sûr n'était pas prévu. Quant au transfert technologique encourageant les technologies propres il avoisine le niveau zéro. Les pays industrialisés avaient également comme obligation de rentrer dans un processus d'adaptation et d'atténuation les amenant à réduire notablement leur impact sur le climat. Mais rien n'a réellement été fait. Au contraire, les émissions ont augmenté. Quant aux pays en développement, leur obligation était de ne pas suivre le même chemin que les pays industrialisés et de s'efforcer ainsi à ne pas augmenter les impacts négatifs sur le climat.

Enjeux économiques supérieurs

Il va sans dire que ces négociations climatiques sont très largement influencées par des considérations économiques, financières et politiques. Pour les pays industrialisés, il s'agit de ne pas réduire leur croissance économique par des freins environnementaux. Les lobbys sont là pour y veiller. Un petit groupe de pays, dont l'Union européenne, ont donc négocié parallèlement et divisé les pays en développement.

Ils ont cherché à affaiblir ces pays en tentant de changer leurs négociateurs. Ce qui a été le cas pour Bernaditas Muller. Certains pays ont fait pression sur les

Philippines pour que le G77 change de négociatrice.

Ils ont également utilisé d'autres bases de négociation que celles prévues depuis 15 ans et n'ont pas intégré les autres pays dans leurs débats.



Bernaditas Muller, négociatrice pour le G77

Ils ont fait pression sur la Chine et l'Inde pour qu'ils réduisent dès à présent leur impact sur le climat. Il faut rappeler dans ce cadre que 30% des émissions de la Chine sont dus à son industrie d'exportation et à la délocalisation d'entreprises de chez nous qui produisent en Chine pour des questions de coûts.

Pourtant il est clair que l'équilibre ne peut se trouver que si chacun fait un effort. Les pays en développement seront prêts à rentrer dans la démarche environnementale globale que quand les

pays industrialisés démontreront qu'ils transformeront leurs engagements par des actes concrets. Certains pays du sud parlent de dette écologique du nord vis à vis du sud.

Le chaos à Copenhague

Bernaditas Muller ajoute que la Présidence danoise de la conférence de Copenhague a torpillé le processus multilatéral et intergouvernemental en imposant une négociation avec l'ensemble des pays... soit 192 au total. Or, tout le monde sait que c'est tout simplement irréaliste. Il aurait fallu constituer un plus petit groupe de négociation auquel chaque groupe de pays aurait envoyé un-e délégué-e légitime pour aller discuter en son nom puis rapporter à chaque fois l'évolution de la discussion. Or les pays industrialisés n'avaient absolument rien sur la table au début du sommet. A l'image de ce qui se passe régulièrement à l'OMC, ils se sont réunis en petit comité et ont posé une décision qui devait être acceptée ou refusée par l'assemblée des 192 pays en l'espace d'une heure. Mission impossible et purement anti-démocratique.

Bernaditas Muller, n'est pas prête à se décourager. Il faut poursuivre ce processus en faisant pression sur les pays industrialisés pour qu'ils tiennent leurs engagements. Pour le bien de tous.

Valentina Hemmeler Maïga

Groupe de paysannes, Uniterre-Via Campesina

Un petit groupe de paysannes membres d'Uniterre a pris l'initiative de se réunir début février 2010 pour initier un travail de réflexion et pourquoi pas d'actions des femmes membres d'Uniterre. L'autre objectif étant également de faire le lien avec la «commission femmes» de la Coordination européenne Via Campesina.

La première rencontre a consisté à se connaître et à débattre de manière libre sur quelques aspects qui intéressaient les participantes. Quelques premières lignes de discussion peuvent être tirées:

1. *Qu'est ce que la féminité dans l'agriculture?*

Qu'est ce que cela signifie pour nous? Et comment cela est-il perçu dans le quotidien paysan et par l'extérieur (politiques, comités, etc.)

Cela correspond-il à l'émotionnel, maternel, durabilité, aux valeurs?

Comment le travail de la paysanne est-il perçu en interne à l'agriculture et par les personnes extérieurs au métier?

Comment évaluons-nous nous-même notre travail?

2. *Le processus de «dé-féminisation» de l'agriculture (en Europe) est largement entamé.*

La femme va travailler à l'extérieur.

Pourquoi? En raison d'obligations financières ou de conditions cadres? Ou alors cela vient-il du fait que le travail salarié a plus de valeur dans notre société?

3. *Présence des femmes dans les «comités agricoles»*

Dans le cadre du débat sur la vaccination contre la langue bleue, il y avait beaucoup de voix féminines critiques ce qui n'est pas le cas dans d'autres groupes telles que les fédérations laitières par exemple. La santé animale est-ce un thème des paysannes? Qui reprend cette thématique quand la femme va travailler à l'extérieur?

Les voies à étudier

1. Pourrions-nous entrer en contact avec les paysannes/agricultrices qui sont actuellement en formation pour débattre avec elles? Quelle image se font-elles

du métier de paysanne/agricultrice?

2. Dans le calcul des UMOS, le travail effectué par la femme est rarement comptabilisé. Nous aimerions nous y pencher une fois plus à fond.

3. Nous pourrions aussi envisager de participer ensemble à une rencontre de La Via Campesina ou d'organiser un séminaire de et pour les paysannes, de mettre sur pied des activités théâtrales mettant en scène l'engagement des paysannes ou un voyage de formation.

Prochaine séance

Pour la prochaine séance, elles ont décidé de réfléchir à ce qu'elles considéraient comme important en tant que paysannes, sur quoi elles souhaitaient s'informer plus en détail, à qui elles souhaiteraient éventuellement demander des informations et de quelle manière.

La prochaine rencontre aura lieu:

Le samedi 20 mars à 10h30
c/o Alexandra Maier
Oberholz 70, 3113 Rübigen
031 721 6350
alexandra.l.maier@gmx.de

Ce nouveau groupe est constitué de romandes et de suisses allemandes dont plusieurs sont bilingues. La langue n'est donc pas un obstacle.

Le groupe est ouvert à toute intéressée. Pour en savoir plus vous pouvez prendre contact avec:

Christine Gerber (français) 0324840241
Ulrike Minkner (allemand) 0329412934

Propos recueillis par Valentina Hemmeler Maïga

RECHERCHE AGRONOMIQUE

«Sous-alimentation intellectuelle et sur-alimentation scientifique»

Le rapport mondial sur l'agriculture, paru il y a maintenant bientôt deux ans et adopté par 56 pays (dont la Suisse) à Johannesburg, peine à être connu et accepté par le secteur agricole au sens large. Dans une publication qui vulgarise cet imposant rapport, deux fondations allemandes - Zukunftstiftung Landwirtschaft et Stiftung Eine Welt Eine Zukunft - reviennent sur les points clés du rapport. L'un d'eux mérite d'être thématiqué. Il concerne la recherche agronomique.

Processus et contenu novateur

Élaboré sous la forme d'un processus particulièrement novateur, il a impliqué près de 500 auteurs provenant de 86 pays pendant 4 ans. Le bureau était formé de 30 représentants de gouvernements et de 30 représentants non gouvernementaux provenant des ONG, des consommateurs, des producteurs, de l'industrie, de la recherche et des institutions internationales (ONU).

Nous avons déjà salué ce rapport pour ses conclusions plutôt surprenantes telles que: «le commerce tel que pratiqué jusqu'à maintenant n'est plus à l'ordre du jour». Il a également recommandé une meilleure intégration des marchés locaux et régionaux, la prise en compte des paysan-ne-s dans les différents processus décisionnels, leur droit à un revenu équitable et conclu que la petite paysannerie avait très probablement un rôle capital à jouer pour nourrir le monde. Au delà de ces positionnements réjouissants, penchons-nous cette fois sur le thème de la recherche qui relève d'une grande importance pour l'avenir de l'agriculture.

Les auteurs estiment que la recherche doit impliquer beaucoup plus à fond les premiers concernés que sont les paysans, les peuples indigènes, les pêcheurs etc. Ils mettent à jour la fracture qui s'est formée entre la recherche académique et le monde «réel». Fracture qui risque de s'étendre en raison de la privatisation toujours plus forte de la recherche.

Nécessité d'une recherche publique forte

On constate en effet qu'au fil des ans, les États se désengagent de la recherche et de la formation et laissent le champ libre aux sociétés privées. Or, celles-ci ont avant tout un intérêt dans le «retour sur investissement». Il s'agit donc pour elles de s'engager dans des projets de recherche qui doivent rapporter de l'argent. Le rapport soulève en ce sens la problématique des brevets qui privatisent les semences, les plantes, les animaux, les informations génétiques comme les connaissances. Il rend attentif à la dominance de quelques grands groupes multinationaux sur ce «marché». Il cite l'exemple de quelques sociétés semencières qui versent aujourd'hui plus d'argent dans des procédures judiciaires que pour la recherche elle-même.

La recherche agronomique a un rôle important à jouer. Le secteur public ne doit pas abandonner ce domaine car c'est encore le seul qui peut garder une certaine indépendance vis-à-vis d'un rendement économique à court terme.

Parallèlement à la réduction des fonds publics investis, une certaine concentration peut être constatée depuis 20 ans. Le rapport indique que 54% des fonds étatiques pour la recherche dans l'hémisphère nord se concentrent sur le Japon et les USA alors que dans l'hémisphère sud, 47% sont «investis» en Inde, en Chine et au Brésil. Le rapport en conclut que c'est là où la recherche serait urgente que les États ont le moins investis.

Avec qui et pour qui ?

La recherche, publique ou privée, doit se questionner. Elle doit savoir recréer des points avec la pratique, se nourrir de celle-ci et l'alimenter en retour. Le rapport affirme que «le système formel de connaissances, sciences et technologies agricoles (AKST) n'offre plus les conditions nécessaires pour un développement plus durable. Les méthodes des organisations pour le développement et la vulgarisation des technologies sont de moins en moins adaptées aux défis liés aux enjeux environnementaux, à la perte de la biodiversité, aux aspects multifonctionnels de l'agriculture et aux changements climatiques».

Pendant cinquante ans, la recherche a surtout été axée sur le transfert de technologie favorisant l'augmentation de la productivité. Son succès était mesuré en fonction du «retour sur investissement». D'autres critères d'évaluation tels que les effets sur l'écologie, la santé, la société ou autres facteurs ou coûts non mesurables économiquement ont été ignorés. Parallèlement, depuis 30 ans, des méthodes intégrant plus largement les paysans, les communes, les institutions ou les ONG ont également été appliquées. Cela s'est avéré bien sûr plus coûteux et plus lent, mais les résultats ont été plus durables. Mais ces méthodes sont restées marginales en raison du peu d'intérêt des scientifiques pour des améliorations à long terme. S'y est ajouté une résistance des chercheurs à ces méthodes transdisciplinaires remettant quelque peu en question leur toute puissance ou autorité scientifique.

Savoirs traditionnels et locaux

Toute recherche qui ne se base pas sur les fondamentaux de la science est la plupart du temps regardée de haut. Or ces connaissances traditionnelles sont l'outil principal des communautés locales. Elles ont évolué avec le temps et mettent en relation, à leur manière, différentes causes qui dépassent la manière de pensée «mono-causale» des biologistes. Elles ont bien sûr des lacunes, elles perpétuent quelque fois des non-vérités, mais elles demeurent de grande valeur. La mondialisation des connaissances à un autre travers qui marginalise les paysans: c'est l'utilisation généralisée de l'anglais et la non prise en compte des langues locales.

Le rapport appelle à l'investissement massivement de fonds publics dans les connaissances paysannes et leur transfert à tous les niveaux. Ces fonds devraient prioritairement être investis dans le domaine de la sécurité alimentaire, le changement climatique et la durabilité. Ce d'autant que la recherche privée n'y consacre quasi aucun moyen. Il appelle également à une démocratisation de la recherche, à plus d'éthique et à une ouverture plus large vers le public afin de ne pas la cantonner dans des tours d'ivoire académiques ou des bunkers de la connaissance.

Et en Suisse, quelles collaborations ?

Afin d'illustrer ces propos, nous pourrions prendre le cas du séminaire annuel de la Société suisse d'économie et de sociologie rurales qui aura lieu fin mars sur le thème: «revenu agricole - pertinence, mesure et stabilisation». Ce séminaire de deux jours se tiendra à l'Agroscope de Tänikon et réunira des contributions orales ou écrites de près de 50 chercheurs provenant de Suisse, d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie et d'Inde. Et les paysans dans tout cela? Au delà du fait qu'ils souhaiteraient assurément une augmentation du revenu et non une stabilisation, ils auraient sûrement quelques points de vue intéressants à apporter. On ne peut pas dire que les paysans suisses ou européens sont en reste dans la recherche active d'une amélioration du revenu. Depuis quatre ans, dans le secteur laitier par exemple, le mouvement European Milk Board est sur tous les fronts pour trouver des solutions afin d'améliorer

la situation économique des éleveurs. Rejoint en 2009 par la Coordination européenne Via Campesina, il ont réussi à imposer la mise en place d'un groupe d'experts chargé de proposer un modèle plus durable pour le marché laitier européen. En 2008 et 2009, plus de 100'000 paysans ont été mobilisés.

En Autriche, en Allemagne et en Suisse des projets concrets de vente de lait équitable (faire Milch) sont en route et rencontrent un certain succès. Ils garantissent un prix du lait qui couvre les coûts de production au paysan.

Bien que dans le dépliant de présentation il soit dit que le séminaire ne s'adresse pas uniquement aux scientifiques, mais à l'ensemble des personnes de la pratique intéressées par les questions d'économie et de sociologie agraire, il faut reconnaître qu'il ne motivera que les «paires» de ceux qui ont élaboré le programme. Il propose sûrement de très nombreux résultats intéressants de recherche mais aucun des acteurs concernés n'y est présent. La recherche, comme la pratique d'ailleurs, se doit de reconstruire des ponts.

Pourquoi faut-il systématiquement cloisonner le débat? Pourquoi n'est-on pas capables d'apprendre des connaissances des uns et des autres. Les syndicats agricoles utilisent un certain nombre d'informations issues des projets de recherche des Agrosopes. Mais il est plus rare de voir ces dernières s'intéresser à un mouvement initié par «la base» et qui cherche tant bien que mal à obtenir des résultats. Il s'agit de donner la parole aux paysan-ne-s eux-mêmes. Sur leur vécu, leurs attentes et leurs recommandations vis-à-vis de la recherche. Quels seraient les axes de recherche qui leurs seraient utiles? Il ne suffit pas de faire une consultation tous les quatre ans sur le programme quadriennal des Agrosopes, mais bien de trouver de nouvelles manières de collaborer qui permettent d'intégrer tous les acteurs.

La recherche publique peut trouver un allié dans un syndicat comme Uniterre. Ce dernier espère qu'elle aussi cherchera à répondre aux attentes des paysans; il y a urgence.

Valentina Hemmeler Maïga

Rapport mondial, résumé de 40 pages en français: www.agassessment.org

Société suisse d'économie et de sociologie rurales: www.sga-sse.ch

ENGAGEMENTS

«La riposte des paysans»

Ce nouveau livre de Silvia Pérez-Vitoria s'inscrit dans la suite de son précédent ouvrage «Les paysans sont de retour». Économiste, sociologue, documentariste, Silvia Pérez-Vitoria a réalisé des documentaires sur les questions agricoles et paysannes aux États-Unis, Espagne, France, Mexique, Roumanie, Erythrée, Nicaragua. Elle écrit régulièrement dans l'Ecologiste. Tout au long de l'année, elle donne des conférences dans le milieu agricole. Son ouvrage est publié chez Actes Sud et est paru le 10 février dernier.

Silvia Pérez-Vitoria, qui avait été invitée en 2007 par Les Marchés Paysans et Uniterre à Morges, observe une paysannerie en train de se reconstruire, sur les fondements qui ont toujours été les siens, mais dotée de nouvelles visions.

Contrairement à ce qu'on prétend, la paysannerie est capable de constituer une alternative à une agriculture industrielle éminemment mortifère.

Pour en finir avec les diverses nuisances, il faudrait la soutenir à poursuivre sa reconquête. Les chemins sur lesquels les paysans se sont engagés ne sont pas faciles tant les forces qui occupent le terrain depuis 150 ans sont organisées et sûres d'elles. Un peu partout les organismes qui contrôlent l'agricul-



ture et l'alimentation ont parasité les territoires, les ressources et les idées. Avec la complicité des organisations internationales, elles se sont même coalisées à l'échelle mondiale, par multinationales interposées.

Les paysans doivent, dans l'intérêt de tous, reconquérir les terres afin de leur rendre une fertilité pérenne, retrouver leurs semences qui intéressent tant de firmes et d'organismes de recherche, renouer avec leurs marchés, contrôlés à ce jour par un énorme complexe agro-alimentaire et financier, et récupérer leurs savoirs et savoir-faire escamotés par des recherches et pratiques scientifiques qui posent souvent problème.

Il leur faudra enfin reconquérir les

esprits car les idéologies du développement, du progrès, de la science, de l'économie, de la productivité, pour les citer en vrac, sont tenaces même si les réalités quotidiennes les remettent en cause.

Il ne se passe pas de jour sans qu'une initiative paysanne s'offre: ici c'est un marché paysan, là la redécouverte d'un savoir-faire oublié, ailleurs la résistance contre l'implantation d'une usine sur des terres cultivables. Les paysans continuent à avancer et ceux qui commencent à les écouter, à se sentir concernés, sont de plus en plus nombreux. Décidément, cette riposte nous concerne tous.

Texte tiré de communiqué de presse d'ACTES SUD

5 avril: Marche de Pâques

Participez, le 5 avril 2010, à Berne à la Marche de Pâques Suisse.

Paix dans les champs – paix dans les assiettes!

Tout être humain a le droit à une nourriture suffisante, «la faim est la pire forme de violence.» Mahatma Gandhi

«Souveraineté alimentaire»: une condition nécessaire pour la paix!

Le développement de structures écologiques locales et paysannes est une alternative au scandale de la faim et à la guerre commerciale conduite par les grands trusts de l'agro-business. Assurer l'accès aux ressources telles que la terre, l'eau ou la formation prévient les conflits.

- Nous revendiquons des accords commerciaux qui protègent les structures paysannes, qui bloquent toute spéculation sur les ressources et l'alimentation et qui empêchent le brevetage des semences, des plantes et des animaux.

- Nous voulons des aliments sains et appétissants produits équitablement et qui respectent l'homme et l'animal.

- Nous nous opposons aux agrocarbureants qui ne font qu'accentuer la faim et le réchauffement climatique.

Les paysannes et les paysans conscients de ces enjeux sèment la paix dans leurs champs. Les consommatrices et les consommateurs cultivent la paix en ciblant leurs achats.

Paix dans les champs – paix dans les assiettes!

OstermarsCH

Marche de Pâques Suisse

Ostermontag, 5. April 2010, Bern
Lundi de Pâques, 5 avril 2010, Berne

13.00
Auftakt / Départ Eichholz an der Aare
Tram 9 ab Hauptbahnhof bis Endstation Wabern
à la gare tram 9 direction Wabern, descendre terminus Wabern

Jorge Rulli, Argentinien, Grupo de Reflexión Rural
www.grr.org.ar

Ostermarsch – Marche de Pâques entlang der Aare – le long de l'Aare

14.30
Schlusskundgebung / Clôture Münsterplatz

Angeline Munzara, Zimbabwe, «Food for Life Campaign», Ecumenical Advocacy Alliance
www.e-alliance.ch

Irène Anex, jeune maraîchère genevoise du projet «Les Charrotons», Uniterre
www.uniterre.ch

Feines Essen und Trinken aus dem Emmental / Buffet
Musik / Musique Traktorkestar

17 AVRIL 2010,
JOURNÉE
INTERNATIONALE
DES LUTTES
PAYSANNES:

«Dire non à l'agroindustrie et à la mainmise des supermarchés sur la paysannerie!»

Programme à Genève:

En collaboration avec la Marche Mondiale des Femmes-Genève et E-Changer:

- Dès 9h30, visite de la ferme des Charrotons sur la commune de Confignon, projet d'agriculture de proximité.
- Dès 13h: défilé en ville «Nous voulons plus de paysans à Genève: pour une agriculture paysanne créatrice d'emplois».
- Dès 16h: film et table ronde avec notamment Assunta Salvatierra du Mouvement des pasans sans terre de Bolivie, Uniterre, la Marche Mondiale, les syndicats et l'Union des paysannes genevoises (à confirmer).

(Lieux: à confirmer)